

(1) Ce prêt immobilier complémentaire réservé exclusivement aux agents et salariés d'établissements partenaires du Crédit Social des Fonctionnaires, adhérents-cotisants du CSF, est destiné à participer au financement d'une première acquisition d'un bien immobilier dans l'ancien, sous réserve de la réalisation par l'intermédiaire de CRÉSERFI du prêt immobilier principal avec intérêts d'un montant minimum de 100 000 €. Une partie des intérêts de ce prêt « AIDES IMMO CSF » est pris en charge par l'association CSF dans la limite de l'enveloppe attribuée. Cette offre est valable en France métropolitaine, en Corse et dans les DOM et n'est pas cumulable avec un autre prêt immobilier bonifié par CSF Association. Elle n'est valable que pour une seule utilisation par foyer.

Le "Prêt Aides Immo CSF" est proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et son partenaire prêteur Banque Ediel (SNC au capital de 150 134 754 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 LABEGE CEDEX - Mandataire d'Intermédiaire en assurance ORIAS 07 036 333 (www.oriass.fr), proposent un prêt de 12 000 € sur 96 mois au taux débiteur fixe de 1,5% hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurances obligatoires. Prêt soumis à conditions.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires prêteurs de CRÉSERFI est consultable sur le site www.csf.fr.

Le contrat CSF Assurance Emprunteur n° 9764 est un contrat groupe souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38€ - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances) distribué par Crésérfi et géré par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.oriass.fr). Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Pour votre recherche de biens immobiliers, CRÉSERFI accueille sur la plateforme www.csf-logement.fr, les annonces de biens immobiliers de ses partenaires, agences immobilières, organismes HLM, promoteurs et constructeurs. La plateforme csf-logement est hébergée par FACILOGI, SARL au capital de 60 000 €, Siège social 2, rue du Général Leclerc - 94220 Charenton-le-Pont RCS Créteil 502 886 039.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.



Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits



En savoir plus ➔

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR

OU EN APPELANT AU

01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

Groupe CSF : Services aux adhérents • Crédits • Assurances • Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Crésérfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances pour le conseil en gestion de patrimoine



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
POUR VOTRE PROJET IMMOBILIER



PRÊT AIDES IMMO CSF*

OFFRE EXCLUSIVE PARTENAIRE⁽¹⁾

Financez votre première acquisition d'un bien dans l'ancien, avec ce prêt immobilier complémentaire bonifié.

C'est le moment de devenir enfin propriétaire!



Prêt Aides Immo CSF⁽¹⁾
Empruntez 12 000 €
sur 96 mois à

1,5% Taux débiteur fixe

jusqu'au 31 décembre 2024.

Offre sous réserve de la réalisation par l'intermédiaire de CRÉSERFI du prêt immobilier principal avec intérêts d'un montant minimum de 100 000 €.



En savoir plus

*Prêt soumis à conditions

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR

Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

OU EN APPELANT AU

01 53 36 10 40

(appel non surtaxé)

Groupe CSF : Services aux adhérents • Crédits • Assurances • Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Crésérfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances pour le conseil en gestion de patrimoine

DEP10924PARTE - Illustrations : Régis Fallier - AdobeStock

Accession à la propriété : le Groupe CSF vous donne un coup de pouce !



Le CSF, partenaire de plus de 1 600 administrations et établissements publics, dont votre structure.

Le Groupe CSF intervient en soutien de l'action sociale d'administrations et d'établissements publics. Grâce à CRÉSERFI, sa société de financement, il apporte son expertise et ses solutions, notamment dans la mise en place de prêts aidés.



Faites des économies

Votre conseiller CRÉSERFI trouve les meilleures conditions de financement auprès de ses partenaires bancaires.



Sécurisez votre projet

Assurez votre projet immobilier avec notre contrat CSF Assurance Emprunteurs. Il offre une couverture solide en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité temporaire totale de travail.



Trouvez votre bien

Sur www.csf-logement.fr, trouvez des biens immobiliers disponibles à l'achat, proposés par des agences immobilières, des promoteurs, des constructeurs et des bailleurs sociaux, partenaires de Créserfi.

C'est le moment de devenir enfin propriétaire !



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR

PRÊT AIDES IMMO CSF ⁽¹⁾ OFFRE EXCLUSIVE PARTENAIRE

Empruntez **12 000 € à 1,5%**
Taux débiteur fixe



Offre valable sur **96 mois** jusqu'au **31 décembre 2024**, sous réserve de la réalisation par l'intermédiaire de CRÉSERFI du prêt immobilier principal avec intérêts d'un montant minimum de 100 000 €.

Ce **prêt immobilier complémentaire bonifié par CSF Association**, est destiné à financer, en partie, l'acquisition d'un bien immobilier dans l'ancien. Il est **réservé exclusivement aux agents et salariés d'établissements partenaires** du Crédit Social des Fonctionnaires !



Flashez pour en savoir plus !

*Exemple pour un prêt immobilier complémentaire de 12 000 € sur 96 mois, vous remboursez 96 mensualités de **134,47 €** assurance incluse. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,11%**. Fonds Mutuel de Garantie et assurance inclus (taux débiteur fixe : 1,50%). **Montant total dû par l'emprunteur : 13 028,93 €**. Montant du coût du crédit : 1 028,93 € dont 120 € de participation au Fonds Mutuel de Garantie et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité, Incapacité obligatoire de 1,74 €. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 0,34%. Mensualité agent hors assurance : 132,73 €.